

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (26/05/2009) :

L'an deux mil neuf le vingt six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.  
Étaient présents : MM DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, LECOMTE Pascal, COLLET Éric, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan, GOUBERT Gérard, PELVILLAIN Didier, Mesdames LESEUR Béatrice, GIGUEL Claudine, CRETIEN Sylvie, DOLBEC Corinne, LOUIS Ginette formant la majorité des membres en exercice.

Les procès verbaux des deux précédentes réunions ont été envoyés à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Ces procès verbaux ont été adoptés à l'unanimité.

### Virement de crédits dans le budget de l'eau et assainissement 2009 :

Ayant inscrit la somme de 149 561.00 € en section de fonctionnement à l'article 023 : Virement à la section d'investissement en dépenses de fonctionnement, sans être porté à l'article 021 : Virement de la section de fonctionnement en recettes d'investissement, il est nécessaire d'effectuer un mouvement crédits et porter la somme inscrite à l'article 023 du chapitre 023 au compte 615 : Entretien et réparations du chapitre 011.

En section d'investissement, le montant des dépenses imprévues ne pouvant excéder un pourcentage du total des dépenses, il est nécessaire de diminuer à l'article 020 : dépenses imprévues la somme de 4 000.00 € pour rétablir ces deux anomalies qui ont été votées lors du budget en date du 27/02/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour effectuer avec la décision modificative N°1, ce mouvement de crédits en fonctionnement et la diminution des dépenses imprévues d'investissement.

### Formation du bureau de vote :

Le Conseil Municipal a procédé à la formation du bureau de vote pour les Élections Européennes le 7 juin 2009 comme suit :

#### TENUE DUBUREAU DE VOTE

#### ELECTIONS EUROPEENNES 2009

HORAIRES	7 Juin 2009
8 H à 11 H	Mme DOLBEC Corinne Mme CRETIEN Sylvie Mme GIGUEL Claudine
11 H à 13 H 30	M. COLLET Éric Mme LESEUR Béatrice M. DELBOULE Yvan
13 H 30 à 16 H	M. GIELEN Fernand Mme LOUIS Ginette M. PELVILLAIN Didier
16 H à 18 H	M. LECOMTE Pascal M. GOUBERT Gérard M. LEVARLET Morgan

## **Pacte Départemental pour le Développement Durable de Seine-Maritime**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place par le département de Seine-Maritime d'un pacte départemental pour le Développement Durable et propose le projet suivant :

- démarche de développement durable pour les bâtiments communaux en particulier la mairie et l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser cette démarche et autorise Monsieur le Maire à présenter la candidature de la commune auprès du département.

## **Accord pour l'adhésion de 2 communes et 1 syndicat Modification concernant la représentation.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier du Syndicat interdépartemental de l'eau Seine aval, d'émettre un avis sur les décisions de leur comité syndical réuni en assemblées générales extraordinaires du 15 novembre 2008 et du 14 mars 2009 :

- Accord pour l'adhésion des communes de Saint Saëns, Étretat et du syndicat de la région de Préaux,
- Modification concernant la représentation de 2 titulaires et de 2 suppléants pour les collectivités de plus de 50 000 habitants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'adhésion des communes et du syndicat ainsi que pour la modification.

## **LE PASS-FONCIER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, du courrier de la Communauté de Communes du Canton de Forges-les-Eaux relatives aux modifications statutaires du Pass-Foncier :

### **2. Compétences optionnelles**

**2.8 Pass-Foncier** : subventions aux particuliers permettant la réalisation d'opérations d'accessions sociales sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Forges-les-Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SERQUEUX commune membre de la Communauté de Communes du Canton de Forges-les-Eaux, décide d'approuver les modifications statutaires ci-dessus.

## **RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT SUR FORGES-LES-EAUX**

Monsieur le Maire signale être intervenu auprès de Monsieur Denis MERVILLE, suite au grand retard du versement par l'agence de l'eau d'un prêt à taux zéro et d'une subvention (150 000.00 €). Cette intervention a permis le déblocage rapidement.

## **Emprunt sans intérêts (raccordement Forges-les-Eaux)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide financière avait été demandée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de raccordement à la station d'épuration de Forges-les-Eaux. Ces travaux présentés et retenus pour un montant hors taxes de 302 000.00 €, celle-ci a accordé un prêt sans intérêts pour la somme de 45 300.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le montant de cet emprunt inscrit au budget eau et assainissement 2009. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au contrat de prêt.

## **Ligne Serqueux/Gisors**

Suite à la rencontre de Monsieur le Maire avec Monsieur Alain LE VERN, Président, il ressort que les premiers travaux financés par la Région vont commencer. Toutefois il faut préciser que contrairement à son engagement, l'État n'a pas acté son propre financement.

## **École numérique rurale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en concertation avec la directrice de l'école une candidature a été déposée auprès de l'inspection académique de Seine-Maritime. Il s'agit d'un programme en faveur du développement des écoles numériques rurales (tableau blanc interactif, vidéo projecteur et ordinateurs associés).

## **ARRETE N° 06 /2009**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté suivant :

Nous, Maire de la commune de Serqueux (76440)

Vu le Code des Communes,

Vu l'article L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu la Loi du 21 Mai 1836 concernant l'organisation des lotos traditionnels

Vu l'Arrêté ministériel du 27 Janvier 1988 modifié le 10 Juillet 2001.

Vu les nombreuses demandes de location de la Salle communale Bernard Le Blond,

## **ARRETONS**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les lotos traditionnels ne peuvent être organisés sur le territoire de la commune que dans les conditions énumérées ci-dessous :

- dans un cercle restreint
- dans un but social, culturel, scientifique, éducatif, sportif ou d'animation locale
- La loterie doit porter exclusivement sur des objets mobiliers
- la valeur maximale des lots proposés au public ne peut être supérieure à 400 €
- En aucun cas les lots ne peuvent être remplacés par de l'argent ni être remboursés
- Ces manifestations ne peuvent être organisées à titre commercial

### **Article 2**

La dérogation au principe d'interdiction des loteries prévue en faveur des lotos traditionnels ne peut bénéficier exclusivement qu'au secteur associatif authentique. En sont, en conséquences, exclues les sociétés qui, sous le couvert "d'animation locales" se sont spécialisées dans l'organisation de lotos, mais également les associations qui, fut-ce au motif de soutien à des initiatives de caractère humanitaire, visent la réalisation de bénéfices en vue de leur partage au profit des associés.

### **Article 3**

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Sous-préfet de Dieppe et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Forges les Eaux.

### **Fête patronale de SERQUEUX**

En raison de la complexité de l'organisation de la fête patronale, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser la foire à tout. Le Feu d'artifice sera tiré le samedi 22 août 2009 à 22 heures 30, place de la Mairie et la fête foraine aura lieu à son emplacement habituel.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. LEVARLET : demande si les réunions de Communauté de Communes de Forges-les-Eaux sont publiques. Monsieur le Maire va se renseigner.

Il demande si le défibrillateur a été livré. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il va être installé incessamment.

Mme LOUIS : demande si les bancs seront réinstallés. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident leur installation : un à l'église, un au cimetière.

M. COLLET : s'interroge sur l'engazonnement des bandes enherbées rue des Bruyères. Monsieur le Maire précise que les travaux sont terminés et qu'il est regrettable que France Télécom ait attendu que les travaux soient finis pour faire les branchements demandés depuis plus de six mois. Monsieur COLLET demande également la réfection des passages piétons.

M. LECOMTE : fait part de son mécontentement ainsi que celles des riverains suite aux odeurs liées à l'épandage sur les parcelles exploitées par Monsieur HUE Francis. Monsieur le Maire va s'informer auprès l'entreprise C. N.I. Technologies afin de connaître les modalités d'épandage.

La séance est levée à 22 H 15